



Comment faire modifier les statuts d'une sci?

Par **philippe**, le **23/02/2011 à 08:49**

Bonjour,
Je suis associé dans une SCI qui est ingérable!
En effet, les statuts font obligation d'obtenir l'unanimité pour les décisions hors celles relevant de la compétence du gérant.
Comment faire modifier les statuts pour que la règle de l'unanimité devienne celle de la majorité qui faciliterait la gestion de la SCI qui pour cette raison est gérée actuellement par un administrateur judiciaire ?
Merci de vos conseils
P.G

Par **amajuris**, le **23/02/2011 à 10:07**

bjr,
si les statuts de la sci prévoient l'unanimité pour les décisions il vous faut à mon avis l'unanimité pour modifier ces statuts en assemblée générale.
vous pouvez vendre vos parts

Par **edith1034**, le **23/02/2011 à 10:44**

bonjour
effectivement il faut faire une AG pour modifier les statuts
regardez dans les statuts s'il faut l'unanimité
en espérant que non
vous présentez à l'ag les modifications de statuts et les nouveaux statuts
pour avoir des statuts gratuits de sci
<http://www.fbls.net/sci-statuts.htm>
ensuite vous faites les formalités de publication des nouveaux statuts
pour tout savoir sur la SCI
<http://www.fbls.net/SCIINFO.htm>
COMME IL EST DIT PLUS HAUT
si vous n'y arrivez pas vous pouvez céder vos parts